

Téléphone 05 63 02 52 81

E-Mail : [mairie-comberouger@info82.com](mailto:mairie-comberouger@info82.com)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026 A 19H30

- Nombre de conseillers municipaux : 10
- Présents : 8
- Représentés : 1
- Votants : 9

Le 20 janvier deux mille vingt-six à 19 heures 30,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire petite salle communale de Comberouger sous la présidence de M. Christian MOURIAU.

Date de la convocation : 13/01/2026

Étaient présents : F. ABRIAT, E. BASTIDE, S. FIORITO, N. LABORDERIE, C. LASSALLE, C. MOURIAU, S. NASCIMBEN, S. VIGUIE.

Représentés : M.O. CHAUVET a donné procuration à C. LASSALLE.

Absents excusés : COLLOT Sébastien

Laëtitia CUCCAROLO a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 ;
- Délibération : demande de subvention DETR 2026 : Eglise : mise en conformité des canalisations électrique et pose de parafoudres ;
- Délibération : demande de subvention DETR 2026 : Mise en place d'un colombarium au cimetière du village ;
- Délibération : demande de subvention DETR 2026 : Continuation de l'aménagement des rues du village ;
- Délibération : demande de subvention au Département 82 : Eglise : mise en conformité des canalisations électrique et pose de parafoudres ;
- Délibération : demande de subvention au Département 82 : Mise en place d'un colombarium au cimetière du village ;
- Délibération : demande de subvention au Département 82 : Continuation de l'aménagement des rues du village ;
- Délibération approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – exercice 2024 ;
- Divers.

## Adoption du procès-verbal du 16/12/25

Validé à l'unanimité.

### Délibération n°2026\_01 : Demande de Subvention DETR 2026 : Eglise : mise conformité des canalisations électrique et pose de parafoudres.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une subvention auprès de la Préfecture pour l'église : mise en conformité des canalisations électrique et pose de parafoudres.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'élève à : 1 472,00 € HT :

Organisme	Montants HT	Taux par rapport au montant global du projet HT.
Département	588,80 €	40 %
Préfecture / DETR	588,80 €	40 %
AUTOFINANCEMENT	294,40 €	20 %
<b>Montant Total des opérations HT</b>	<b>1 472,00 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**D'APPROUVER** la mise en conformité des canalisations électrique et pose de parafoudres de l'église ;

**DE SOLLICITER** une subvention auprès de la Préfecture ;

**DE VALIDER** son cout prévisionnel : 1 472,00 € HT

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

## Délibération n°2026\_02 : Demande de Subvention DETR 2026 : Mise en place d'un columbarium au cimetière du village / travaux démolition - construction mur du cimetière de Brivecastel.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une subvention auprès de la de la Préfecture pour la mise d'un columbarium au cimetière du village ainsi que pour la démolition / reconstruction du mur du cimetière de Brivecastel.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'élève à : 8 130,00 € HT :

RECETTES	Montants HT	Taux par rapport au montant global du projet HT
Département	3 252,00 €	40 %
Préfecture / DETR	3 252,00 €	40 %
AUTOFINANCEMENT	1 626,00 €	20 %
<b>Montant Total des opérations HT</b>	<b>8 130,00 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

D'APPROUVER la mise en place d'un columbarium au cimetière du village ;

DE SOLLICITER une subvention auprès de la Préfecture ;

DE VALIDER son cout prévisionnel : 8 130 € HT ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

## Délibération n°2026\_03 : Demande de Subvention DETR 2026 : Continuation de l'aménagement des rues du village.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une subvention auprès de la de la Préfecture pour la continuation de l'aménagement des rues du village : *rue Antonin Perbosc*.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'élève à : 98 569,00 € HT :

RECETTES	Montants HT	Taux par rapport au montant global du projet HT
Département	39 428,00 €	40 %
Préfecture / DETR	39 428,00 €	40 %
AUTOFINANCEMENT	19 713,00 €	20 %
<b>Montant Total des opérations HT</b>	<b>98 569,00 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**D'APPROUVER** la continuation de l'aménagement des rues du village ;

**DE SOLLICITER** une subvention auprès de la Préfecture ;

**DE VALIDER** son cout prévisionnel : 98 569,00 € HT ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

**Délibération n°2026\_04 : Demande de Subvention 2026 au Département 82 : Eglise : mise conformité des canalisations électrique et pose de parafoudres.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une subvention auprès du Département pour la mise en conformité des canalisations électriques et pose de parafoudres de l'église du village.

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 1 472,00 € HT.

**PLAN DE FINANCEMENT provisoire**

Organisme	Montants HT	Taux par rapport au montant global du projet HT.
Département	588,80 €	40 %
Préfecture / DETR	588,80 €	40 %
AUTOFINANCEMENT	294,40 €	20 %
<b>Montant Total des opérations HT</b>	<b>1 472,00 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**De SOLLICITER** une Subvention auprès du Département.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

## Délibération n°2026\_05 : Demande de Subvention 2026 au Département 82 : Mise en place d'un columbarium au cimetière du village & démolition-construction mur du cimetière au hameau de Brivecastel.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une subvention auprès du Département pour la mise en place d'un columbarium au cimetière du village et pour la démolition construction du mur du cimetière au hameau de Brivecastel.

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 8 130,00 € HT.

### PLAN DE FINANCEMENT provisoire

Mise en place d'un columbarium et démolition / construction du mur du cimetière au hameau de Brivecastel.

RECETTES	Montants HT	Taux par rapport au montant global du projet HT
Département	3 252,00 €	40 %
Préfecture / DETR	3 252,00 €	40 %
AUTOFINANCEMENT	1 626,00 €	20 %
<b>Montant Total des opérations HT</b>	<b>8 130,00 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**De SOLLICITER** Une Subvention auprès du Département.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

## Délibération n°2026\_06 : Demande de Subvention au Département 82 : Continuation de l'aménagement des rues du village.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une subvention auprès de la de la Préfecture pour la continuation de l'aménagement des rues du village : *rue Antonin Perbosc*.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'élève à : 98 569,00 € HT :

RECETTES	Montants HT	Taux par rapport au montant global du projet HT
Département	39 428,00 €	40 %
Préfecture / DETR	39 428,00 €	40 %
AUTOFINANCEMENT	19 713,00 €	20 %
<b>Montant Total des opérations HT</b>	<b>98 569,00 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés :

De SOLLICITER Une Subvention auprès du Département.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

### Délibération n°2026\_07 : Approbation du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable - exercice 2024.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du service public d'eau potable du Syndicat Communal d'alimentation en eau potable de la région de Mas Grenier.

Les points évoqués dans ce rapport sont les suivants :

- Caractérisation technique du service avec la présentation du territoire desservi ;
- La tarification de l'eau et recettes du service
- Les indicateurs de performances
- Le financement des investissements
- Les actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2024.

### Divers

Présentation du compte-rendu du Directeur de l'école au sujet de l'enfant Talhia TSEKOU : problème avec les parents qui manifestent des désaccords avec le programme scolaire de l'éducation nationale et à la laïcité.